

DESTINATAIRE : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

DATE : 12 août 2020

OBJET : Réponses aux questions de la commission du BAPE sur le Tramway de Québec soumises le 10 août 2020 (DQ23)

1. Dans une lettre adressée à la Ville de Québec datée du 20 mars 2020 (DQ14.1.4) le MTQ indique « Cette mise à jour devra aussi inclure les répercussions, notamment au niveau de l'achalandage, du nouveau tracé du tunnel entre Québec et Lévis sur le projet du RSTC ».

• Veuillez préciser à quel tracé correspond « le nouveau tracé du tunnel »

Il s'agit du nouveau tracé à l'étude reliant plus directement les centres-villes de Québec et de Lévis.

• Veuillez indiquer si ce nouveau tracé constitue l'option privilégiée par le MTQ. Veuillez expliquer.

L'étude d'opportunité du tunnel Québec-Lévis se poursuit et les deux tracés sont toujours à l'étude. Il est pour le moment trop tôt pour se prononcer sur l'option privilégiée.

2. Veuillez préciser si les montants de 215 300 000 \$ et de 419 100 000 \$ octroyés au RSTC par le gouvernement du Québec respectivement en mars 2018 et février 2020 sont inclus dans la contribution du gouvernement du Québec fixée à un montant maximal de 1 800 000 000 \$. Veuillez expliquer.

Le coût du projet de réseau structurant de transport en commun (RSTC) est de 3,3 G\$, incluant la contribution de la Ville de Québec de 300 M\$. Les montants de 215,3 M\$ et de 419,1 M\$ réservés pour le projet sont inclus dans le coût total du projet et seront subventionnés par les gouvernements du Québec et du Canada.

Afin de respecter la capacité de l'état à payer, la contribution maximale du gouvernement du Québec au RSTC est fixée à 1,8 G\$, et ce pour l'ensemble du projet. Pour sa part, le gouvernement fédéral a confirmé sa contribution pouvant aller jusqu'à 1,2 G\$ au Programme d'infrastructure Investir dans le Canada-Québec.

Une convention d'aide financière précisera les dépenses admissibles aux subventions des paliers gouvernementaux et les modalités de l'aide financière.